

**Projet soumis à la participation publique du 11 janvier au 11 mars 2024**

---

## **Projet d'agglomération Bienne/Lyss de 5<sup>e</sup> génération**

### **Secteurs stratégiques et mesures**

---

Version du 19 décembre 2023

## **Impressum**

### **Mandant**

Association seeland.biel/bienne  
c/o BHP Raumplan AG, Güterstrasse 22a, 3008 Berne

### **Traitement**

S2L Landschaftsarchitekten, Zurich:  
Daia Stutz, Elisa Fomosa, Simon Grimm

Transitec S.A., Berne :  
Aline Renard, Eva Vontobel, Sophia Badoux

Secrétariat seeland.biel/bienne (BHP Raumplan S.A.):  
Thomas Berz, Beda Baumgartner, Laura Graziani, Reto Mohni

## Qu’est-ce qu’un projet d’agglomération ?

À travers le Programme en faveur du trafic d’agglomération (PTA), la Confédération participe au financement de projets d’infrastructures de transport des villes et des agglomérations. Les contributions fédérales sont allouées aux projets d’agglomération qui coordonnent efficacement le développement des transports et celui de l’urbanisation.

Le soutien accordé dépend de l’impact attendu du projet d’agglomération. Quatre objectifs d’efficacité entrent en considération :

- » Amélioration de la qualité du système de transport
- » Encouragement du développement urbain vers l’intérieur
- » Renforcement de la sécurité du trafic
- » Réduction des atteintes à l’environnement et de l’utilisation des ressources

Un projet d’agglomération se compose de six modules :

- » Rapport de mise en œuvre
- » Analyse de la situation et des tendances
- » Vision d’avenir
- » Besoin d’agir
- » Stratégies partielles
- » Mesures

Des projets d’agglomération peuvent être soumis tous les quatre ans à la Confédération. La 5<sup>e</sup> génération est en cours d’élaboration. Sa préparation se poursuivra jusqu’à l’été 2025.

[Plus d’informations sur le Programme fédéral en faveur du trafic d’agglomération](#)

## Projet d’agglomération Bienne/Lyss

Le projet d’agglomération Bienne/Lyss présente la manière dont la région, les communes et le canton entendent organiser le développement du milieu bâti ainsi que des infrastructures de transport et indique les mesures prévues à cet effet.

Le périmètre du projet d’agglomération Bienne/Lyss couvre 21 communes du Seeland et 3 communes du Jura bernois. Il est défini par la Confédération sur la base de critères statistiques.

Le projet d’agglomération Bienne/Lyss est établi en tenant compte des Conceptions régionales des transports et de l’urbanisation (CRTU) de Bienne-Seeland et du Jura bernois, qui coordonnent et orientent la planification de l’urbanisation et des transports pour la région tout entière.

Le projet d’agglomération est remanié tous les quatre ans par l’association seeland.biel/bienne en concertation avec les communes et le canton. Il est arrêté par l’Assemblée des membres de seeland.biel/bienne (61 mairesses et maires des communes) et approuvé par le canton.

L’agglomération Bienne/Lyss a déjà soumis quatre générations de projets d’agglomération, subventionnées par la Confédération à hauteur de 77 millions de francs au total.

[Projets d’agglomération Bienne/Lyss de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> génération](#)

## Procédure de participation publique pour le projet d'agglomération Bienne/Lyss de 5<sup>e</sup> génération

Il y a quatre ans, le projet d'agglomération Bienne/Lyss a été entièrement remanié dans le cadre de la 4<sup>e</sup> génération. La 5<sup>e</sup> génération le fait simplement évoluer en le développant et en y apportant un certain nombre d'optimisations. Les objectifs et stratégies qui avaient été adoptés sont dans leur grande majorité repris.

Le projet d'agglomération Bienne/Lyss de 5<sup>e</sup> génération se compose de six modules imposés par la Confédération. La participation publique portera sur les trois modules contraignants pour les autorités, à savoir :

- » **Vision d'avenir 2040**
- » **Stratégies partielles**
- » **Mesures**

**La procédure de participation publique se déroulera du 11 janvier au 11 mars 2024.**

### [Documents et questionnaires associés à la participation publique](#)

Les autres modules du projet d'agglomération ne feront pas l'objet d'une participation publique. Sans valeur contraignante pour les autorités, ils seront mis à jour d'ici à ce que le projet d'agglomération soit soumis à la Confédération à l'été 2025 :

- » Rapport de mise en œuvre des mesures des générations précédentes
- » Analyse de la situation et des tendances
- » Besoin d'agir

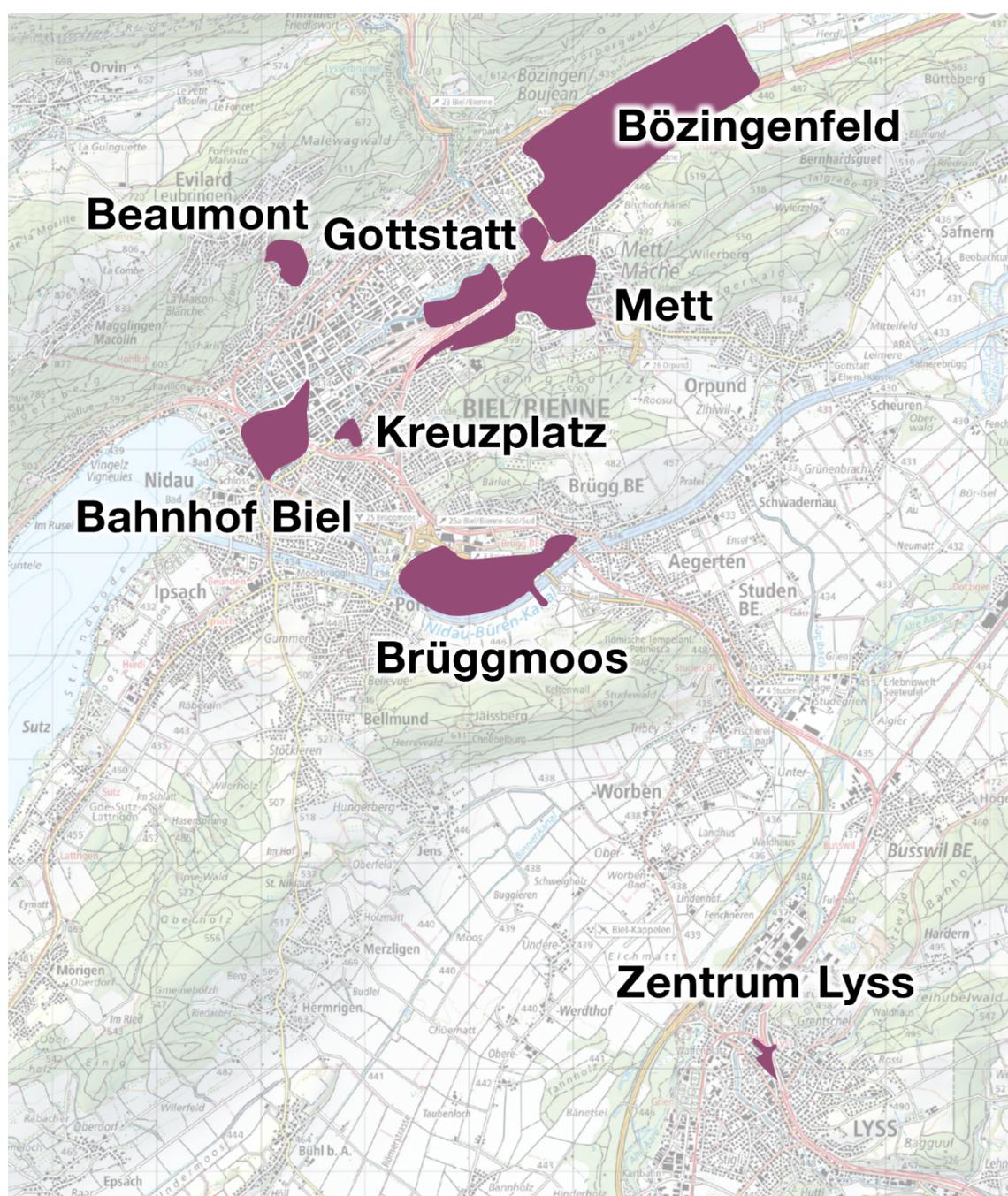
## Module « Secteurs stratégiques et mesures »

En vue de la participation publique, les mesures ont été présentées sous la forme d'un tableau récapitulatif des principaux contenus par mesure (cf. pages suivantes). À l'issue de la consultation, ces contenus seront transférés dans les fiches de mesures conformément aux modèles de la Confédération.

Les mesures du PA5 sont listées ci-après dans leur intégralité. Toutes les mesures du PA5 sont également incluses dans la CRTU 2025, qui fait l'objet d'une participation publique distincte.

# 1 Secteurs stratégiques

Le projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération comprend environ 90 mesures dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisation et du paysage. Certains secteurs, dits « secteurs stratégiques », concentrent un grand nombre de projets et de mesures avec des interdépendances fortes. Dans le cadre du PA5, huit secteurs stratégiques sont identifiés, dont six en ville de Bienne. Ils sont présentés dans les fiches ci-après, afin de montrer les différents projets s'articulent entre eux, dans l'espace (en ce qui concerne les aspects de mobilité, de développement urbain et d'espaces libres), ainsi que dans le temps. Les secteurs stratégiques sont un outil de communication pour les objectifs et les étapes de planification ; ils permettent également de vérifier le degré de coordination des différentes mesures et leur intégration dans le contexte local.



---

Gare de Bienne	Projet urbain autour de la gare Bienne, faisant l'objet d'attentes élevées. Le secteur de la gare impose une coordination proactive approfondie, dont les lignes directrices s'inscriront dans un concept d'affectation, servant de base aux projets d'aménagement.
Mâche, Bienne	Le quartier de Mâche, qui accueille une part importante de logements d'utilité publique ainsi qu'une grande partie de la population de la ville (quartier le plus peuplé à Bienne), va connaître un fort renouvellement et une évolution significative dans les prochaines décennies.
Gottstatt, Bienne	Au cœur de Bienne, entre le pied du Jura et la Suze, le secteur de la Gurzelen fait l'objet de transformations majeures. Le secteur de Gottstatt, situé au sud de ce pôle de développement à proximité immédiate de la gare de triage des CFF, est aujourd'hui marqué par le trafic. Il continuera certainement d'évoluer dans les années à venir.
Beaumont, Bienne	Le déménagement du centre hospitalier de Bienne à Brügg permettra de libérer de l'espace pour d'autres affectations et nécessite une planification intégrée d'envergure.
Champs-de-Boujean, Bienne	Une ligne directrice en matière de mobilité est établie pour le plus important pôle de développement de l'agglomération.
Place de la Croix, Bienne	La place de la Croix est un nœud de communication fortement fréquenté par les bus, les véhicules motorisés ainsi que les usagères et usagers actifs, qui remplit également la fonction de centre de quartier. La construction de nouveaux bâtiments et lotissements ira de pair avec le réaménagement de l'espace routier et la création d'un vrai centre.
Centre de Lyss	Au cœur du deuxième centre de l'agglomération, plusieurs projets s'articulent autour de la gare de Lyss.
Marais-de-Brügg	Le secteur des Marais-de-Brügg, qui accueillera le futur site de l'hôpital, est en plein développement et fait l'objet de nombreuses mesures de mobilité et d'urbanisation.

---

## 2 Précisions sur le tableau des mesures du PA de 5<sup>e</sup> génération

**Bleu** Texte nouveau/actualisé

### Statut de la mesure

**Reprise sans changement** La mesure a été reprise telle quelle de la CRTU 2021.

**Nouveauté** La mesure vient d’être intégrée à la CRTU. Sa numérotation est provisoire et susceptible d’être modifiée au cours de la suite du traitement. Le regroupement de mesures partielles en une série de mesures demeure réservé.

**Mise à jour** La mesure a été actualisée. Les adaptations sont indiquées en rouge.

### Intégration de la mesure dans le PA5

La mesure est intégrée au projet d’agglomération Bienne/Lyss de 5<sup>e</sup> génération. Pour les mesures liées aux transports, l’ancrage dans le PA permet de solliciter un cofinancement de la Confédération. Toutes les mesures du projet d’agglomération se voient attribuer un horizon de mise en œuvre conformément aux directives fédérales.

		Transports	Milieu bâti	Paysage
<b>Horizon A (2028-2031)</b>	Sur la période 2028-2031	Début des travaux	Étape de planification	Étape de planification ou début des travaux
<b>Horizon B (2032-2035)</b>	Sur la période 2032-2035	Début des travaux	Étape de planification	Étape de planification ou début des travaux

**Prestation** La mesure est financée sans subvention fédérale.

**Mesure nationale** La mesure relève de la compétence de la Confédération.

### État de la coordination

**Information préalable** Il s’agit du plus faible niveau de contrainte. L’information préalable permet l’admission de certaines idées ou objectifs. À ce stade, les répercussions concrètes du projet ne sont ni estimables ni démontrables. Des efforts s’imposent pour déclencher le processus de coordination. Il existe une simple obligation d’information entre les parties prenantes et les partenaires.

**Coordination en cours** Le processus de coordination a débuté et produit déjà des résultats. La coordination est considérée comme en cours lorsque les parties sont d’accord sur la procédure et les objectifs et que les résultats peuvent être présentés de manière transparente. Chaque mesure en cours de coordination comprend une liste des activités concrètes faisant encore défaut pour considérer la coordination comme réglée.

Coordination réglée La coordination a été efficacement menée à son terme. La suite de la procédure fait l'unanimité. Les accords conclus sont contraignants pour toutes les parties. Seules les décisions financières des organes compétents demeurent réservées.

## Projet soumis à la participation publique du 11 janvier au 11 mars 2024

Projet d'agglomération Bienne/Lyss de 5e génération  
Mesures «Paysage»

Version du 19 décembre 2023

Statut de la mesure	Intégration de la mesure dans le PA5	N° CRTU	Désignation/secteur	État de la planification	Description	Commune	Responsabilité	Horizon de mise en œuvre	État de la coordination	Superficie (ha)	Classe de desserte TP	Besoin de coordination, interdépendances
Nouveauté		BBS.L-Ü.09	Biodiversité et qualité du paysage dans l'espace urbain									
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.L-Ü.09.01	Désimperméabilisation et végétalisation des places de village et de quartier	En attente	Les places de village et de quartier sont désimperméabilisées et végétalisées afin d'améliorer la qualité de séjour et de favoriser la biodiversité.	Différentes communes	Commune	2028-2031	Coordination réglée			Les conflits d'intérêts avec d'autres affectations ou enjeux de protection doivent être clarifiés au cas par cas.
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.L-Ü.09.02	Végétalisation des chemins de détente proches du milieu bâti	En attente	Des arbres sont plantés pour créer de la verdure et procurer de l'ombrage le long des chemins de promenade et des pistes cyclables à proximité des agglomérations; il est également prévu des possibilités de s'asseoir.	Différentes communes	Commune	2028-2031	Coordination réglée			Les conflits d'intérêts avec d'autres affectations ou enjeux de protection doivent être clarifiés au cas par cas.
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.L-Ü.09.03	Revalorisation des espaces verts marquants pour le milieu bâti	En attente	Les espaces verts marquants pour le milieu bâti sont revalorisés au plan écologique et en tant qu'espaces de détente.	Différentes communes	Commune	2028-2031	Coordination réglée			Les conflits d'intérêts avec d'autres affectations ou enjeux de protection doivent être clarifiés au cas par cas.
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.L-Ü.09.04	Brügg, forêt de Bärlet	En cours	Le peuplement de vieux chênes de grande valeur écologique dans la forêt de Bärlet, non loin du milieu bâti, doit être préservé et entretenu.	Brügg	Commune	2028-2031	Coordination réglée			Les conflits d'intérêts avec d'autres affectations ou enjeux de protection doivent être clarifiés au cas par cas.
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.L-Ü.09.05	Brügg, promotion de la biodiversité dans l'espace urbain	En cours	Mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du paysage et de la biodiversité à Brügg via les mesures suivantes: - Étang Pratei - Haie/forêt Pratei - Étang Bärlet - Sablière, nouvelle surface de biodiversité - Biotope du chemin des chênes (Eichenweg) - Valorisation de la lisière de forêt, Pfeld, Bemstrasse	Différentes communes	Commune	2028-2031	Coordination réglée			Les conflits d'intérêts avec d'autres affectations ou enjeux de protection doivent être clarifiés au cas par cas.

## Projet soumis à la participation publique du 11 janvier au 11 mars 2024

Projet d'agglomération Bienne/Lyss de 5e génération  
Mesures «Milieu bâti»

Version du 19 décembre 2023

Statut de la mesure	Intégration de la mesure dans le PA5	N° CRTU	Désignation/secteur	État de la planification	Description	Commune	Responsabilité	Horizon de mise en œuvre	État de la coordination	Superficie (ha)	Classe de desserte TP	Besoin de coordination, interdépendances
Mise à jour		BBS.S-SA.01	Pôles d'emplois régionaux, agglomération		<p>Extension de pôles de développement existants et réalisation de nouveaux pour une implantation concentrée d'affectations liées aux activités professionnelles. Les pôles d'emplois sont séparés comme zones à bâtir et servent à la concentration d'affectations liées aux activités professionnelles à des endroits appropriés.</p> <p>Les pôles d'emplois «Services» (Bienne, Masterplan de la gare et Lyss gare) sont situés au centre et se prêtent, de par leur très bonne desserte par les transports publics (qualité de desserte TP cantonale A ou B), aux services, aux affectations de loisirs et au commerce de détail.</p> <p>Les pôles d'emplois «Industrie/artisanat» (Bienne, Champs-de-Boujean; Brügg, Marais-de-Brügg, Studen, Studengrien; Lyss, Grien sud; Orpond, zone industrielle Ouest) sont proches d'une jonction autoroutière existante et desservis par les transports publics. Ils conviennent pour la production industrielle et artisanale et des affectations principalement axées sur le TIM. Afin de créer de meilleures conditions-cadre pour les transports publics, une mixité d'affectations doit être examinée (sport, loisirs, offres d'approvisionnement, pas de commerce de détail).</p> <p>Des zones stratégiques d'activités (ZSA) disposent d'une surface non bâtie de plus de 10 hectares et sont réservées à de grands projets ou «Businessparc» (faible réalisation par étapes). Elles sont situées à proximité d'une jonction autoroutière et bénéficient d'une desserte par les transports publics.</p> <p>Mise en œuvre:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les communes encouragent activement la présence d'offres suffisantes en surfaces dans les pôles d'emplois au niveau politique, au niveau du droit de l'aménagement et au niveau de la politique foncière. Elles évitent l'apparition d'obstacles à la réalisation en procédant à un suivi constant et en intervenant de manière appropriée. Si nécessaire, elles mettent un terme aux développements indésirables en édictant une zone réservée.</li> <li>2. Les communes garantissent par des prescriptions correspondantes une densité de l'habitat adéquate et une mixité d'affectations, une qualité élevée et adaptée au changement climatique du milieu bâti et des espaces libres, une desserte optimale pour le trafic piétonnier et cycliste, ainsi qu'une réduction de la production de TIM. Pour les projets comprenant 50 places de stationnement et plus (besoin nommé sans réduction), il faut mettre en œuvre une gestion de la mobilité et des places de parc dans le but de minimiser le volume de TIM.</li> <li>3. Les communes évitent avec des prescriptions appropriées l'implantation de nouvelles affectations liées à la vente. Des pôles de développement «Services», ainsi que les affectations liées à la vente pour le besoin local et à proximité de plaques tournantes des TP en sont exclus.</li> <li>4. Les communes garantissent la réalisation par étapes de l'infrastructure publique dans le respect des délais.</li> <li>5. La région coordonne, en cas de besoin, la proposition d'admission de nouveaux pôles de développement, respectivement d'extension de pôles de développement cantonaux existants dans le Plan directeur cantonal.</li> </ol>							
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-SA.01.01	Bienne, PDE Champs-de-Boujean	En cours	<p>Fort potentiel d'utilisations supplémentaires dans le cadre du plan d'affectation en vigueur ainsi que par densification et restructuration. En s'appuyant sur le Concept global de mobilité, l'objectif est de créer des centralités et des possibilités de densification ponctuelles.</p> <p>Étape de planification suivante: ajustement ponctuel des dispositions du droit de la construction</p>	Biel/Bienne	Commune	2028-2031	Coordination réglée	137.7	B / C	Pôle de développement cantonal «Services»; archéologie

Statut de la mesure	Intégration de la mesure dans le PA5	N° CRTU	Désignation/secteur	État de la planification	Description	Commune	Responsabilité	Horizon de mise en œuvre	État de la coordination	Superficie (ha)	Classe de desserte TP	Besoin de coordination, interdépendances
Mise à jour		BBS.S-SW.01	Pôles d'habitation régionaux, agglomération		<p>La réalisation d'espaces voués à l'habitat sur des sites présentant de bonnes conditions-cadre est encouragée de manière ciblée. Les pôles d'habitation sont séparés en tant que zones à bâtir et présentent une superficie minimale de deux hectares. Ils se prêtent à une utilisation résidentielle et commerciale dense en raison de leur bonne desserte par les transports publics et de la proximité des centres d'approvisionnement.</p> <p>Mise en œuvre:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les communes jouent un rôle actif au niveau politique, au niveau du droit de l'aménagement et au niveau de la politique foncière dans la réalisation des pôles d'habitation. Elles évitent l'apparition d'obstacles à la réalisation en procédant à un suivi constant et en intervenant de manière appropriée. Si nécessaire, elles mettent un terme aux développements indésirables avec l'édiction d'une zone réservée.</li> <li>2. En collaboration avec les propriétaires fonciers, les communes créent des organisations de projets appropriées et appliquent des procédures d'assurance qualité.</li> <li>3. Les communes garantissent par des prescriptions correspondantes une densité de l'habitat adéquate et une mixité d'affectations, une qualité élevée et adaptée au changement climatique du milieu bâti et des espaces libres, une desserte optimale pour la circulation piétonne et cycliste, ainsi qu'une réduction de la production de TIM. Pour les projets comprenant 50 places de stationnement et plus (besoin normé sans réduction), il faut mettre en œuvre une gestion de la mobilité et des places de parc dans le but de minimiser le volume de TIM.</li> <li>4. Les communes encouragent la disponibilité des pôles d'habitation par la prise de contact avec des propriétaires fonciers et, si possible, par l'achat de terrains à bâtir.</li> <li>5. Les communes garantissent la réalisation de l'infrastructure publique dans le respect des délais.</li> </ol>							
Mise à jour	Horizon B (2032-2035)	BBS.S-SW.01.03	Bienne, Évêché Ouest	En attente	<p>Les prescriptions en matière de droit de la construction doivent être réexaminées et remaniées en profondeur pour cette zone. Aucune intention urgente de développement à ce jour</p> <p>Étape de planification suivante: étude préliminaire</p>	Biel/Bienne	Commune	2032-2035	Coordination en cours	5.1	B	Archéologie
Mise à jour	Horizon B (2032-2035)	BBS.S-SW.01.04	Bienne, Évêché Est	En attente	<p>La mise en œuvre du pôle d'habitation requiert un changement d'affectation. Aucune intention urgente de développement à ce jour</p> <p>Étape de planification suivante: étude préliminaire</p>	Biel/Bienne	Commune	2032-2035	Coordination en cours	14.4	B / C	Changement d'affectation requis (camping en habitat)
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-SW.01.07	Nidau, AGGLOlac	Réglementation fondamentale en matière de construction rejetée.	Étape de planification suivante: définir les conditions-cadre et la procédure pour une nouvelle planification	Nidau	Commune	2028-2031	Coordination en cours	9.3	B / C	Zone de développement prioritaire «Habitat» selon Canton; archéologie
Mise à jour	Horizon B (2032-2035)	BBS.S-SW.01.08	Orpond, Römerareal	En attente	Étape de planification suivante: procédure d'assurance qualité et plan de quartier	Orpond	Commune	2032-2035	Coordination réglée	3	D	
Mise à jour		BBS.S-UV.01	Zones de restructuration et de densification, agglomération		<p>Les zones de restructuration et de densification contribuent de manière décisive à l'urbanisation interne. Elles sont centrales et bien desservies par les transports publics. Leur mise en œuvre permet de créer des zones d'habitat et d'activités supplémentaires à des endroits adéquats, et contribue à améliorer la qualité du milieu bâti.</p> <p>Mise en œuvre:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les communes font avancer activement la planification et la réalisation des zones de restructuration et de densification.</li> <li>2. En collaboration avec les propriétaires fonciers, les communes créent des organisations de projets appropriées et appliquent des procédures d'assurance qualité pour la planification.</li> <li>3. Les communes garantissent par des prescriptions correspondantes une densité de l'habitat adéquate et une mixité d'affectations, une qualité élevée et adaptée au changement climatique du milieu bâti et des espaces libres, une desserte optimale pour le trafic piétonnier et cycliste, ainsi qu'une réduction de la production de TIM. Pour les projets comprenant 50 places de stationnement et plus (besoin normé sans réduction), il faut mettre en œuvre une gestion de la mobilité et des places de parc dans le but de minimiser le volume de TIM. Les bâtiments intacts et appropriés doivent être conservés et adaptés dans la mesure du possible.</li> <li>4. Les communes encouragent la disponibilité des zones de restructuration et de densification par la prise de contact avec des propriétaires fonciers et, si possible, par l'achat de terrains à bâtir.</li> <li>5. Les communes garantissent la réalisation de l'infrastructure publique dans le respect des délais.</li> </ol>							
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.02	Bienne, Gurzelen, site de l'ancien stade	Réglementation fondamentale en matière de construction entrée en force	<p>Réaffectation du site de l'ancien stade qui accueillera un lotissement de qualité planifié dans le respect des principes du développement durable et utilisé par des coopératives d'habitation. Il est aussi prévu une nouvelle place publique et l'agrandissement du complexe scolaire de la Champagne</p> <p>Étape de planification suivante: plan de quartier</p>	Biel/Bienne	Commune	2028-2031	Coordination réglée	5.5	B	Archéologie
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.06	Bienne, chemin Isabelle	En cours	<p>Rénovation et revalorisation urbaines, réalisation d'un chemin de rive le long de la Thielle</p> <p>Étape de planification suivante: étude préliminaire et chang. affectation/augm. degré affectation</p>	Biel/Bienne	Commune	2028-2031	Coordination réglée	1.4	A / B	Archéologie

Statut de la mesure	Intégration de la mesure dans le PA5	N° CRTU	Désignation/secteur	État de la planification	Description	Commune	Responsabilité	Horizon de mise en œuvre	État de la coordination	Superficie (ha)	Classe de desserte TP	Besoin de coordination, interdépendances
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.10	Bienne, gare de Mâche	En attente	Le secteur de l'ancienne gare de Mâche n'est plus utilisé que partiellement par les CFF. Les halles industrielles sises au nord sont en partie affectées à des utilisations provisoires et doivent être remplacées à moyen et à long terme. Des mandats d'étude parallèles seront prochainement lancés dans le but de créer une nouvelle partie de quartier avec des affectations mixtes et du petit artisanat local. Il s'agira de profiter de l'opportunité d'intégrer des parties inutilisées du site ferroviaire. Étape de planification suivante: étude préliminaire	Biel/Bienne	Commune	2028-2031	Coordination réglée	2.9	B / C	
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.11	Brügg, Ile de Brügg / Neubrück	En cours	Étape de planification suivante: procédure d'assurance qualité et adaptation de la réglementation fondamentale en matière de construction	Brügg	Commune	2028-2031	Coordination réglée	1.3	B	
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.19	Lyss, site des casernes et de l'arsenal	Plan directeur urbanistique Lyss-centre entré en force	Étape de planification suivante: procédure d'assurance qualité, chang. affectation/augm. degré affectation et plan de quartier	Lyss	Commune	2028-2031	Coordination réglée	5.6	C	Plan directeur urbanistique Lyss-centre
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.20	Lyss, Nutrexareal Busswil	Plan directeur urbanistique Lyss-centre entré en force	Étape de planification suivante: procédure d'assurance qualité, chang. affectation/augm. degré affectation et plan de quartier	Lyss	Commune	2028-2031	Coordination réglée	2.1	C	Plan directeur urbanistique Lyss-centre
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.21	Lyss, place du Marché aux bestiaux (Viehmarktplatz)	Plan directeur urbanistique Lyss-centre entré en force	Étape de planification suivante: procédure d'assurance qualité, chang. affectation/augm. degré affectation et plan de quartier	Lyss	Commune	2028-2031	Coordination réglée	0.6	C	Plan directeur urbanistique Lyss-centre; Archéologie
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.26	Bienne, Mühlematte	Concept urbanistique en cours d'élaboration	Ce quartier à usage mixte largement résidentiel doit être rénové et ponctuellement densifié. Étape de planification suivante: chang. affectation/augm. degré affectation et plan de quartier	Biel/Bienne	Commune	2028-2031	Coordination réglée		B	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.27	Bienne, Champ de Mâche	Concept urbanistique en cours d'élaboration	Le quartier actuel, à usage mixte, doit être rénové, restructuré et ponctuellement densifié à moyen ou long terme. Étape de planification suivante: chang. affectation/augm. degré affectation et plan de quartier	Biel/Bienne	Commune	2028-2031	Coordination réglée		B	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.28	Bienne, centre de Mâche Sud	Planification urbaine test	Cette zone à usage mixte largement résidentielle (elle comporte notamment deux lotissements coopératifs) doit être rénovée et densifiée. Parallèlement, le centre de Mâche ainsi que l'accès à la gare de Mâche seront renforcés. Étape de planification suivante: chang. affectation/augm. degré affectation et plan de quartier	Biel/Bienne	Commune	2028-2031	Coordination réglée		B	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.29	Bienne, Près-du-Bois	Concept urbanistique en cours d'élaboration	Le quartier résidentiel actuel, dans lequel les affectations artisanales sont limitées, doit être rénové, restructuré et ponctuellement densifié à moyen ou long terme. Étape de planification suivante: chang. affectation/augm. degré affectation et plan de quartier	Biel/Bienne	Commune	2028-2031	Coordination réglée		B	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.30	Bienne, Geyisried Sud	Concours EUROPAN terminé	Ce quartier fortement marqué par l'habitat coopératif doit être rénové, restructuré et ponctuellement densifié à moyen ou long terme. Étape de planification suivante: concept d'aménagement de quartier, chang. affectation/augm. degré affectation et plan de quartier	Biel/Bienne	Commune	2028-2031	Coordination réglée		B	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.31	Bienne, Beaumont	En attente	Reconversion et restructuration du site après transfert de l'hôpital régional à Brügg Étape de planification suivante: concept urbanistique et chang. affectation/augm. degré affectation	Biel/Bienne	Commune	2028-2031	Coordination réglée		B	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.32	Worben, Unterworfenstrasse/Oberer Zelgweg	En attente	Densification de cette zone centrale (aujourd'hui zone verte) Étape de planification suivante: étude préliminaire et chang. affectation/augm. degré affectation	Worben	Commune	2028-2031	Coordination en cours	0.9	E	Amélioration de la desserte TP
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.S-UV.01.33	Lyss, Bödeli	Étude de faisabilité	Rénovation et densification de la zone résidentielle actuelle Étape de planification suivante: procédure d'assurance qualité	Lyss	Commune	2028-2031	Coordination en cours		Aucune	Amélioration de la desserte TP

## Projet soumis à la participation publique du 11 janvier au 11 mars 2024

Projet d'agglomération Bienne/Lyss de 5e génération  
Mesures «Transports»

Version du 19 décembre 2023

Statut de la mesure	Intégration de la mesure dans le PA5	N° CRTU	Désignation/secteur	Breve description	Commune	Responsabilité	Début travaux d'ici	Coût estimé (en millions de francs, hors TVA)	État de la coordination	Proposition de subvention cantonale	Proposition d'admission ou de modification de la planification cantonale
---------------------	--------------------------------------	---------	---------------------	-------------------	---------	----------------	---------------------	---	-------------------------	-------------------------------------	--

## Interfaces de transport

Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.KM-Mu.03	Lyss, réaménagement de la place de la Gare	Réaménagement et revalorisation de la place de la Gare, y compris du parc Bangarter	Lyss	Commune	2031	2,500000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.KM-Mu.06	Bienne, réaménagement de la place de la Gare	Création d'une place urbaine dotée d'une structure spatiale cohérente, fonctionnelle et bien intégrée dans le contexte urbain, offrant une grande qualité de séjour et d'utilisation; renforcement de l'attractivité et de la qualité du site en tant qu'interface de transport; dissociation et optimisation des flux de circulation alimentant, traversant et contournant le secteur de la gare et amélioration de la lisibilité des arrêts de bus; optimisation des possibilités de stationnement pour les deux-roues; adaptation de l'aménagement routier au changement climatique. <b>Échelonnement de la mesure et donc répartition entre les horizons A et B en cours d'examen</b>	Biel/Bienne	Commune	2031	30,000000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	

## Mobilité douce

Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.LV-Ü.01.16	Liaison cycliste La Neuveville–Bienne, tronçon La Neuveville–Gléresse	Liaison entièrement sûre et attrayante pour le trafic cycliste à titre d'alternative au TIM sur l'axe très chargé de l'agglomération (largeur de piste de 4,00 m, consolidation, éclairage)	La Neuveville, Gléresse	OPC-AIC III	2031	3,000000	Coordination réglée		Plan sectoriel pour le trafic cycliste
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.LV-Ü.01.17	Liaison cycliste Bienne–Évilard	Liaison cycliste Bienne–Évilard: comblement d'une lacune du réseau entre l'hôpital et Evillard, mesures ponctuelles pour augmenter la sécurité du trafic cycliste sur les rues dans le quartier résidentiel de Beaumont. Autres mesures visant à augmenter la sécurité pour les cyclistes sur la rue du Stand et sur le chemin Paul-Robert afin d'assurer le raccordement à la liaison par les gorges du Taubenloch.	Evillard, Bienne	OPC-AIC III	2028	8,500000	Coordination en cours	Infrastructures de transport dans les agglomérations conformément à l'art. 62 LR + itinéraires cyclables ou itinéraires principaux de chemins de randonnée pédestre (selon art. 59/60 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.LV-Ü.01.18	Brügg, liaison piétonne et cycliste dans le parc en bordure de rive au Marais-de-Brügg	Dans le cadre de la planification de l'hôpital, une nouvelle liaison piétonne et cycliste est réalisée à travers le parc en bordure de rive au Marais-de-Brügg. Elle desservira l'arrière du nouveau bâtiment de l'hôpital et servira de liaison suprarégionale pour les déplacements de loisirs. La promenade longeant la rive aura une largeur de 6 m et s'étendra du parc Erlen jusqu'au pont sur le barrage. Début anticipé des travaux.	Brügg	Commune	2027	1,500000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations conformément à l'art. 62 LR + itinéraires cyclables ou itinéraires principaux de chemins de randonnée pédestre (selon art. 59/60 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.LV-Ü.01.19	Bienne, nouvelle liaison par les Champs-de-Boujean	Nouvelle infrastructure pour combler une lacune dans le réseau cantonal des itinéraires cyclables. Modération du trafic dans le quartier et plantation d'arbres.	Biel/Bienne	Commune	2031	4,500000	Coordination réglée	Verkehrsinfrastrukturen in Agglomerationen gemäss Art. 62 SG + Velo- oder Hauptwanderoute gemäss Art. 59 oder 60 SG	
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.LV-Ü.02.01	Corridor rive droite du lac de Bienne, route cantonale, aménagement d'une piste cyclable entre Ipsach et Sutz	Le projet comprend l'étude et la réalisation d'une bande cyclable séparée, directe et sûre pour les cyclistes rapides et expérimentés le long de la route cantonale 237.1 entre Ipsach et Sutz.	Ipsach, Sutz-Latringen	OPC-AIC III	2028	2,000000	Coordination réglée		
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.LV-Ü.02.02	Liaison cycliste Belmont–Nidau	Hors localités, une piste cyclable/piétonne séparée sera créée. A l'intérieur des localités, des mesures de marquage seront prises à l'intention des cyclistes.	Belmont, Ipsach, Port	OPC-AIC III	2029	0,150000	Coordination en cours		

Statut de la mesure	Intégration de la mesure dans le PA5	N° CRTU	Désignation/secteur	Breve description	Commune	Responsabilité	Début travaux d'ici	Coût estimé (en millions de francs, hors TVA)	État de la coordination	Proposition de subvention cantonale	Proposition d'admission ou de modification de la planification cantonale
Mise à jour	Horizon B (2032-2035)	BBS.LV-Ü.02.05	Création d'une passerelle piétonne et cycliste pour combler la lacune de réseau entre Nidau et Port	Suppression de la lacune du réseau au niveau de la Keltenstrasse/Bemstrasse et de la rue Alfred-Aebi pour les piétons, les cyclistes et les bus [plan sectoriel pour le trafic cycliste du canton de Berne: lacune de réseau n° 58), Concept TP 2035 régional, Plan régional du réseau de pistes cyclables Bienne-Seeland: mesure 29]:	Nidau, Port	Commune	2035	2,000000	Coordination en cours	Infrastructures de transport dans les agglomérations conformément à l'art. 62 LR + itinéraires cyclables ou itinéraires principaux de chemins de randonnée pédestre (selon art. 59/60 LR)	
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.LV-Ü.02.10	Liaison cycliste Dotzigen–Scheuren	Réalisation d'une piste cyclable entre Dotzigen et Scheuren visant à rendre plus attrayant un itinéraire assurant une fonction de réseau cantonal.	Dotzigen, Schwadernau, Scheuren	Communes	2030	1,250000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations conformément à l'art. 62 LR + itinéraires cyclables ou itinéraires principaux de chemins de randonnée pédestre (selon art. 59/60 LR)	
Mise à jour	Non définie	BBS.LV-Ü.02.11	Safnem, comblement de la lacune de réseau sur l'itinéraire de confort	Nouvelle liaison pour les cyclistes (raccordement de deux chemins ruraux: nouveau tronçon) <b>Mesure en cours d'examen</b>	Safnem	Commune	Non définie	0,500000	Coordination en cours	Infrastructures de transport dans les agglomérations conformément à l'art. 62 LR + itinéraires cyclables ou itinéraires principaux de chemins de randonnée pédestre (selon art. 59/60 LR)	
Mise à jour	Horizon B (2032-2035)	BBS.LV-Ü.02.12	Bienne, renforcement du parcage des vélos au sud de la gare	Extension de capacités: 500 places supplémentaires de stationnement pour vélos	Biel/Bienne	Commune	2035	3,000000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	Plan du réseau routier
Mise à jour	Horizon C (2036-2039)	BBS.LV-Ü.03	Bienne, passage sous-voies à l'est de la gare	Création d'un nouveau passage accessible aux vélos à l'extrémité sud-est de la place de la Gare, avec des accès supplémentaires aux quais	Biel/Bienne	Commune	2036	35,000000	Coordination en cours	Infrastructures de transport dans les agglomérations conformément à l'art. 62 LR + itinéraires cyclables ou itinéraires principaux de chemins de randonnée pédestre (selon art. 59/60 LR)	
Mise à jour	Horizon B (2032-2035)	BBS.LV-Ü.04	Bienne, traversée de la gare des marchandises (passerelle reliant la rue de Gottstatt et la rue de Mâche)	Création d'une nouvelle passerelle au-dessus des voies dédiée au trafic piétonnier et cycliste (raccordement à l'axe central reliant la rive du lac de Bienne et les Champs-de-Boujean)	Biel/Bienne	Commune	2035	15,000000	Coordination en cours	Infrastructures de transport dans les agglomérations conformément à l'art. 62 LR + itinéraires cyclables ou itinéraires principaux de chemins de randonnée pédestre (selon art. 59/60 LR)	Plan sectoriel pour le trafic cycliste
Mise à jour	Horizon B (2032-2035)	BBS.LV-Ü.05	Bienne, liaison chemin du Champ-du-Moulin–sud de la gare (passerelle via la rue Alfred-Aebi et la rue de Morat)	Création d'une nouvelle passerelle dédiée au trafic piétonnier et cycliste via la rue Alfred-Aebi et la rue de Morat (liaison entre le quartier du Champ-du-Moulin et la gare de Bienne)	Biel/Bienne	Commune	2035	9,500000	Coordination en cours	Infrastructures de transport dans les agglomérations conformément à l'art. 62 LR + itinéraires cyclables ou itinéraires principaux de chemins de randonnée pédestre (selon art. 59/60 LR)	Plan sectoriel pour le trafic cycliste
Mise à jour	Horizon B (2032-2035)	BBS.LV-Ü.06	Lyss, passage sous-voies au nord de la gare	Création d'un second passage souterrain au nord du passage actuel visant à mieux relier, d'une part, les quartiers situés du côté est de la voie ferrée à la gare routière et au centre-ville et, d'autre part, les quais à la gare routière	Lyss	Commune	2035	8,000000	Coordination en cours	Infrastructures de transport dans les agglomérations conformément à l'art. 62 LR + itinéraires cyclables ou itinéraires principaux de chemins de randonnée pédestre (selon art. 59/60 LR)	
Reprise sans changement	Mesure nationale	BBS.LV-Ü.07.07	Liaison cycliste Bienne–Péry	Réalisation d'une liaison cyclable séparée de l'A16 dans le cadre de la planification de l'entretien de l'OFROU (projet Uplans) Le raccordement au centre-ville est assuré à l'écart de la Route de Reuchenette	Biel/Bienne, Péry–La Heutte	OFROU		0,0	Coordination réglée		
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.LV-Ü.07.09	Bienne, passage sous-voies CFF route de Brügg	Élargissement du passage souterrain de la route de Brügg au profit des piétons et des cyclistes ou réalisation d'un nouveau passage souterrain entre le chemin de la Forge et le chemin du Champ-du-Moulin; Stratégie partielle «Trafic cycliste»: itinéraire de confort (lacune du réseau)	Biel/Bienne	Commune	2031	4,210000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations conformément à l'art. 62 LR + itinéraires cyclables ou itinéraires principaux de chemins de randonnée pédestre (selon art. 59/60 LR)	
Mise à jour	Horizon B (2032-2035)	BBS.LV-Ü.07.22	Nidau, passage sous-voies arrêt CFF Nidau Beunden	Nouveau passage souterrain dans le secteur de la gare de Nidau Beunden pour relier la zone d'activités directement adjacente (espace de restructuration et de densification potentiel) et les quartiers d'habitation situés au sud	Nidau	Commune	2035	4,000000	Information préalable	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	

Statut de la mesure	Intégration de la mesure dans le PA5	N° CRTU	Désignation/secteur	Breve description	Commune	Responsabilité	Début travaux d'ici	Coût estimé (en millions de francs, hors TVA)	État de la coordination	Proposition de subvention cantonale	Proposition d'admission ou de modification de la planification cantonale
Mise à jour	Horizon B (2032-2035)	BBS.LV-Ü.10	Brügg, pont pour piétons et cyclistes au-dessus du canal de Nidau-Büren	Construction d'un pont d'une centaine de mètres destiné au trafic piétonnier et cycliste au-dessus du canal de Nidau-Büren. Le pont reliera le site de l'hôpital aux itinéraires cyclables régionaux situés le long du canal de Nidau-Büren ainsi qu'en direction d'Aegerten et de Lyss, et assurera la jonction entre les espaces de détente des deux côtés du canal.	Brügg	OPC-AIC III	2032	6,600000	Coordination en cours		
Reprise sans changement	Prestation entièrement assumée par l'agglomération	BBS.LV-Ü.12	Concept de signalisation et de communication pour les itinéraires cyclables	Une signalisation claire et compréhensible des itinéraires cyclables est essentielle pour le trafic cycliste. Dans un premier temps, un concept de signalisation sera mis en œuvre pour le cœur de l'agglomération. Dans un deuxième temps, il sera décidé d'étendre ou non ce concept à l'agglomération tout entière.	Toute l'agglomération	Région	2031	0,100000	Coordination réglée	Subventions aux planifications régionales (selon art. 64 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.LV-Ü.14.01	Voie prioritaire pour cyclistes Lyss – Bienne, tronçon Lyss – Studen	Réalisation d'un tronçon de l'itinéraire prioritaire pour cyclistes Bienne – Lyss. La piste cyclable/le chemin pédestre qui relie actuellement Lyss et Worben sera élargi. Les routes et chemins qui constituent la suite du parcours à Worben et Studen seront optimisés en termes de confort (revêtement routier et règles de priorité).	Kappelen, Worben, Studen	OPC-AIC III	2028	1,400000	Coordination réglée		
Nouveauté	Horizon B (2032-2035)	BBS.LV-Ü.14.02	Voie prioritaire pour cyclistes Lyss – Bienne, tronçon Studen – Aegerten	Réalisation d'un tronçon de l'itinéraire prioritaire pour cyclistes Bienne – Lyss. Un tracé au sud-ouest de la semi-autoroute a été retenu après étude des variantes. La liaison prendra la forme d'une piste cyclable.	Studen, Aegerten	OPC-AIC III	2032	5,000000	Coordination réglée		
Nouveauté	Horizon B (2032-2035)	BBS.LV-Ü.14.03	Voie prioritaire pour cyclistes Lyss – Bienne, tronçon Aegerten – Brügg	Réalisation d'un tronçon de l'itinéraire prioritaire pour cyclistes Bienne – Lyss. Un tracé au sud de la semi-autoroute est pressenti après étude des variantes. La liaison sera en partie aménagée en piste cyclable et en partie en chemin pour piétons/piste cyclable partagé.	Aegerten, Brügg	OPC-AIC III	2032	4,800000	Coordination réglée		
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.LV-Ü.15	Nidau, série de mesures visant à élargir les chemins pédestres et pistes cyclables	Élargir les chemins pédestres et pistes cyclables existants à Nidau: - Élargir le chemin de campagne Weiermatt à 3,5 m de Beundenring jusqu'à la limite avec Ipsach; - Élargir à 3,5 m le chemin pédestre/la piste cyclable qui longe le canal de Nidau-Büren, côté nord, entre les ponts de la Route principale et de la rue du Dr. Schneider, afin de séparer le trafic piétonnier du trafic cycliste; - Élargir partout à 2,5 m le chemin de rive de la Thielle (côté château) à la hauteur du pont de la rue du Dr. Schneider jusqu'au parc de la Thielle (Zihlpärkli) de manière à permettre une utilisation mixte par les piétons et les cyclistes.	Nidau	Commune	2028	0,400000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations conformément à l'art. 62 LR + itinéraires cyclables ou itinéraires principaux de chemins de randonnée pédestre (selon art. 59/60 LR)	
Nouveauté	Prestation assumée entièrement par l'agglomération	BBS.LV-Ü.16	Voie prioritaire pour cycliste Granges – Bienne, étude de planification	Réalisation d'une étude pour un itinéraire prioritaire pour cyclistes répondant à un standard d'aménagement élevé à titre d'alternative au TIM et aux TP	Biel/Bienne, Perles, Longeau, Granges	OPC-AIC III	2028		Coordination réglée		

### Revalorisation/sécurité de l'espace routier

Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.02.15	Nidau, valorisation de la traversée de la localité	Aménagement compatible et sûr de la traversée de Nidau, optimisation de la sécurité routière pour les piétons et les cyclistes, garantie de la stabilité des horaires pour les transports publics	Nidau	OPC-AIC III	2031	3,500000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Mise à jour	Horizon B (2032-2035)	BBS.MIV-Auf.04	Bienne, réaménagement du quai du Bas, tronçon «place Centrale – rue de l'Hôpital»	Réaménagement intégral de l'espace routier avec priorité au trafic piétonnier et cycliste. Suppression des places de stationnement dans le domaine public. Le réaménagement revalorise l'espace routier et renforce l'axe structurant pour le trafic piétonnier et cycliste entre le lac, le centre-ville et les Champs-de-Boujean le long de la Suze.	Biel/Bienne	Commune	2035	7,000000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Mise à jour	Horizon B (2032-2035)	BBS.MIV-Auf.05	Bienne, réaménagement de la rue de la Gare (partie basse)	Réaménagement de la rue de la Gare (y c. place Guisan) en lien avec le réaménagement de la place de la Gare. Réaménagement complet de l'espace routier, traité de façade à façade, en tenant compte des besoins des riverains, des cyclistes et des TP, ainsi que des possibilités de traverser et de la sécurité routière.	Biel/Bienne	Commune	2035	9,500000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.06	Bienne/Nidau, projet «Rue de Caractères», route de Berne entre la place Guido-Müller et la Keltenstrasse	Réaménagement complet de l'axe en tant que partie intégrante de la ville; amélioration des liaisons longitudinales et transversales et accroissement de la perméabilité de l'axe au trafic piéton et cycliste; optimisation du flux de circulation pour les transports publics le long et à travers l'axe; adaptation de l'aménagement des rues au changement climatique.	Nidau, Biel	OPC-AIC III	2030	6,000000	Coordination réglée		

Statut de la mesure	Intégration de la mesure dans le PA5	N° CRTU	Désignation/secteur	Breve description	Commune	Responsabilité	Début travaux d'ici	Coût estimé (en millions de francs, hors TVA)	État de la coordination	Proposition de subvention cantonale	Proposition d'admission ou de modification de la planification cantonale
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.10.01	Lyss, réaménagement de la place du Marché aux bestiaux (Viehmarktplatz)	La partie «centre régional» achevée, le site et les abords immédiats de la place présentent un potentiel d'affectation important à l'issue du chantier communal. Le projet prévoit notamment l'aménagement de la place, l'extension de la zone de rencontre ainsi que la desserte et la disposition des places de stationnement pour les utilisateurs/visiteurs.	Lyss	Commune	2031	2,000000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.10.02	Lyss, ceinture industrielle (Industriering)	Le nouveau raccordement à la T6 permettra de délester celle-ci du trafic de transit et de mieux desservir la zone industrielle nord pour les utilisations futures. Depuis le carrefour Im Bördeli, la ceinture industrielle doit en outre être réaménagée pour accueillir une piste cyclable séparée parallèlement à la route. Cette mesure améliorera la sécurité routière au regard de l'augmentation du trafic dans la zone industrielle.	Lyss	Commune	2035	1,000000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.12.01	Bienne, rue du Canal, tronçon entre la rue Jakob-Rosius et la rue du Marché-Neuf	Réaménagement de l'espace routier avec limitation de la vitesse à 30 km/h, bandes polyvalentes (zone médiane), arrêts de bus, suppression des passages pour piétons et des feux de signalisation à l'intérieur du tronçon, gestion du flux de circulation par installation de feux de signalisation aux deux extrémités du tronçon ainsi que plantation de rangées d'arbres pour la végétalisation et la régulation climatique.	Biel/Bienne	Commune	2032	5,000000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.12.02	Traversée de la localité de Sutz-Lattrigen, porte d'entrée Est / nœud routier «Humi»	Assainissement du nœud routier «Humi» à l'entrée est de la localité pour améliorer la sécurité routière et la mobilité douce; aménagement d'une porte d'entrée.	Sutz-Lattrigen	OPC-AIC III	2031	1,500000	Coordination réglée		
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.13.01	Brügg, Erlenstrasse, tronçon «giratoire Mittelstrasse – giratoire Hauptstrasse»	Réaménagement de l'espace routier avec limitation de la vitesse à 30 km/h et zone médiane dans le cadre de la construction du nouvel hôpital de Bienne – Brügg. La construction du nouvel hôpital nécessite le déplacement et la reconception des arrêts de bus «Marais-de-Brügg», «Salle polyvalente» et «Pfeid». Début anticipé des travaux	Brügg	Commune	2032	1,300000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.13.02	Brügg, Orpundstrasse	Tronçon à 30 km/h du giratoire de la Hauptstrasse jusqu'à l'entrée du village. Réaménagement de l'espace routier axé sur le milieu bâti afin de modérer le trafic, d'améliorer les conditions du trafic piétonnier et cycliste et d'accroître la qualité de séjour et d'habitation ainsi que la sécurité routière.	Brügg	Commune	2029	0,585000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.13.03	Nidau, CEA parking de la plage (Parkplatz Strandbad)	Réduction du nombre de places de stationnement, réaménagement visant à revaloriser l'espace routier par création de places de stationnement perméables et d'espaces verts supplémentaires	Nidau	Commune	2030	0,500000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.13.04	Nidau, concept d'exploitation et d'aménagement des places de la Gare et de la Bibliothèque	Réaménagement de la place de la Gare-Bibliothèque à proximité de la plateforme de mobilité de la gare de Nidau; réorganisation du trafic motorisé ainsi que du trafic piétonnier et cycliste, y compris introduction d'une zone de rencontre; réorganisation du stationnement, incluant des stations de recharge pour voitures et vélos électriques ainsi qu'un garage à vélos couvert d'une capacité de 50 vélos; nouveau parc avec espaces verts, arbres et bancs.	Nidau	Commune	2029	0,800000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.13.05	Macolin, zone de rencontre au niveau de la Hauptstrasse et de la station supérieure du funiculaire	Création d'une zone de rencontre à hauteur de la station supérieure du funiculaire de Macolin	Evilard	Commune	2032	folgt	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.13.06	Worben, carrefour de la Hauptstrasse et de la Busswilstrasse	Réaménagement du débouché sur la route cantonale en vue d'améliorer les possibilités de bifurcation des poids lourds et de renforcer la sécurité du trafic pour les piétons ainsi que les cyclistes	Worben	Commune	2028	0,200000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.13.07	Bienne, rue du Général-Dufour	Revalorisation et renforcement de la sécurité piétonne et cycliste sur la rue du Général-Dufour dans le sens longitudinal et transversal, notamment au niveau du chemin des Écluses. Plantation d'arbres pour compléter les rangées actuelles et extension des espaces verts existants pour favoriser un meilleur climat urbain	Biel/Bienne	Commune	2031	4,000000		Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	

Statut de la mesure	Intégration de la mesure dans le PA5	N° CRTU	Désignation/secteur	Breve description	Commune	Responsabilité	Début travaux d'ici	Coût estimé (en millions de francs, hors TVA)	État de la coordination	Proposition de subvention cantonale	Proposition d'admission ou de modification de la planification cantonale
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.13.08	Bienne, rue Paul-Émile-Brandt	Réaménagement de la rue Paul-Émile-Brandt dans le cadre du tracé de la nouvelle ligne de bus via la rue du Faucon. Revalorisation et renforcement de la sécurité, en particulier pour les piétons et les cyclistes. Modification du régime de priorité aux deux carrefours (la rue Paul-Émile-Brandt perd sa priorité par rapport à la rue du Général-Dufour ainsi qu'à la rue Jakob-Stämpfli). Le réaménagement permettra de libérer de la place pour planter des arbres et désimperméabiliser le sol.	Biel/Bienne	Commune	2031	3,000000		Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.13.09	Bienne, rue de l'Arsenal – allée de la Champagne	Revalorisation et renforcement de la sécurité sur la rue de l'Arsenal et l'allée de la Champagne pour les piétons et les cyclistes dans le cadre du développement du site scolaire de la Champagne, pour anticiper le développement des abords de l'ancien stade de la Gurzelen. Le réaménagement permettra de libérer de la place pour planter des arbres et désimperméabiliser le sol.	Biel/Bienne	Commune	2031	3,000000		Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon B (2032-2035)	BBS.MIV-Auf.14	Bienne, projet «Rue de Caractères», tronçon «place Guido-Müller – place Rousseau» (Aarbergstrasse)	Réaménagement complet de l'axe en tant que partie intégrante de la ville; amélioration des liaisons longitudinales et transversales et accroissement de la perméabilité de l'axe au trafic piéton et cycliste; optimisation du flux de circulation pour les transports publics le long et à travers l'axe; adaptation de l'aménagement des rues au changement climatique.	Biel/Bienne	Commune	2035	6,000000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.15.01	Bienne, projet «Rue de Caractères», tronçon «place Guido-Müller – place Rousseau» (Aarbergstrasse)	Réaménagement complet de l'axe en tant que partie intégrante de la ville; amélioration des liaisons longitudinales et transversales et accroissement de la perméabilité de l'axe au trafic piéton et cycliste; optimisation du flux de circulation pour les transports publics le long et à travers l'axe; adaptation de l'aménagement des rues au changement climatique.	Biel/Bienne	Commune	2031	4,500000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon B (2032-2035)	BBS.MIV-Auf.15.02	Bienne, projet «Rue de Caractères» rue du Débarcadère, tronçon «quai du Bas – Faubourd du Lac»	Réaménagement complet de l'axe en tant que partie intégrante de la ville; amélioration des liaisons longitudinales et transversales et accroissement de la perméabilité de l'axe au trafic piéton et cycliste; optimisation du flux de circulation pour les transports publics le long et à travers l'axe; adaptation de l'aménagement des rues au changement climatique.	Biel/Bienne	Commune	2035	4,000000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-Auf.16	Bienne, réaménagement du quai du Bas, tronçon «rue de l'Hôpital – rue du Débarcadère»	Réaménagement intégral de l'espace routier avec priorité au trafic piétonnier et cycliste. Supprimer les places de stationnement du domaine public. Le réaménagement revalorise l'espace routier et renforce l'axe structurant pour le trafic piétonnier et cycliste entre le lac, le centre-ville et les Champs-de-Boujean le long de la Suze.	Biel/Bienne	Commune	2031	6,000000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Prestation assumée entièrement par l'agglomération	BBS.MIV-Auf.17	Douanne, procédure d'assurance qualité pour la déconstruction de la route nationale	Mesure de gestion du trafic (de rang supérieur) associée au tunnel de Douanne: réparations dans le village, remodeler le centre et déconstruire l'ancienne route nationale une fois le tunnel de contournement achevé	Douanne	OPC-AIC III	2031	Non défini	Coordination en cours		

### Infrastructures de mobilité électrique pour le TIM

Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.MIV-E-Mob.01	Mobilité électrique à Nidau	Promotion de la mobilité électrique à travers la construction d'infrastructures de recharge pour véhicules et vélos électriques dans des lieux publics: au niveau de la mairie, de la rue du Milieu, de la plage, des aires de jeux, de Stedtli	Nidau	Commune	2031	0,200000	Coordination réglée		
-----------	-----------------------	------------------	-----------------------------	---	-------	---------	------	----------	---------------------	--	--

### Desserte par le TIM

Reprise sans changement	Mesure nationale	BBS.MIV-E.04	N16 Jonction Bienne (nord)	Le développement de la demi-jonction existante de Bienne (nord) en une jonction complète fait partie du projet général approuvé pour la branche Est de l'A5. La rénovation de l'A16 entre Bienne et Tavannes avait donné lieu en 2019 à la réalisation d'un giratoire provisoire qui sera transformé en giratoire définitif au vu des expériences positives recueillies. Il existe un lien avec l'étude de faisabilité prévue pour supprimer la lacune dans le réseau de l'A5 avec un tracé dans le nord de Bienne.	Biel/Bienne	OFROU					
Reprise sans changement	Mesure nationale	BBS.MIV-U.02	A5 Tunnel de Douanne	Construction d'un tunnel de contournement pour délester le village de Douanne du trafic de transit. Ensuite, déconstruction de la route existante et réaménagement de la traversée de la localité, afin de rendre les espaces publics plus attrayants et d'optimiser le trafic piétonnier et cycliste	Douanne	OFROU	2025				

Statut de la mesure	Intégration de la mesure dans le PA5	N° CRTU	Désignation/secteur	Breve description	Commune	Responsabilité	Début travaux d'ici	Coût estimé (en millions de francs, hors TVA)	État de la coordination	Proposition de subvention cantonale	Proposition d'admission ou de modification de la planification cantonale
---------------------	--------------------------------------	---------	---------------------	-------------------	---------	----------------	---------------------	---	-------------------------	-------------------------------------	--

### Gestion du trafic

Reprise sans changement	Horizon B (2032-2035)	BBS.NM-VM.02.01	Gestion du trafic, Bienne-centre	Mesure consistant à mettre en place et assurer le fonctionnement de la GT à Bienne-centre en coordination (tâche conjointe) avec les autres secteurs GT de l'agglomération biennoise et avec les mesures d'infrastructures de transport	Biel/Bienne	Commune	2032	2,800000	Coordination en cours	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.NM-VM.02.02	Gestion du trafic, Ipsach-Nidau-Port	Mesure consistant à mettre en place et assurer le fonctionnement de la GT sur l'axe ouest Ipsach-Nidau-Port en coordination (tâche conjointe) avec les autres secteurs GT de l'agglomération biennoise et avec les mesures d'infrastructures de transport	Différentes communes	OPC-CEP	2031	3,100000	Coordination en cours	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.NM-VM.04	Lyss, système de guidage des parkings	Introduction d'un système de guidage jusqu'à la place de stationnement afin d'optimiser l'utilisation des parkings souterrains publics et privés et de réduire ainsi la pression sur le stationnement en surface.	Lyss	Commune	2032	2 000 000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.NM-VM.05	Voies de bus	Réalisation de voies de bus conformément au Concept de gestion du trafic de l'agglomération biennoise (en cours d'élaboration, mesure à préciser)	Différentes communes		2028	À suivre/Prochainement	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Reprise sans changement	Prestation assumée entièrement par l'agglomération	BBS.NM-W.01	Gestion de la mobilité, agglomération biennoise	La gestion de la mobilité dans l'agglomération biennoise se concentre sur la sensibilisation, l'information et le conseil aux communes et aux entreprises: il s'agit d'appuyer les communes dans la planification et la mise en œuvre des mesures, de coordonner les nouvelles offres de mobilité (p. ex. partage de vélos et de véhicules de service) et de gérer la mobilité en entreprise.	Différentes communes	Région	2027	0,050000	Coordination réglée	Subventions aux planifications régionales (selon art. 64 LR)	
Reprise sans changement	Prestation assumée entièrement par l'agglomération	BBS.NM-W.02	Monitoring du trafic, agglomération biennoise	Élaboration des bases techniques et organisationnelles ainsi que des processus nécessaires à la mise en place d'un suivi (monitoring) et d'un contrôle (controlling) continu du trafic dans l'agglomération Bienne/Lyss. Le suivi et le contrôle du trafic permettent d'observer l'évolution du trafic, de vérifier si les objectifs de la planification régionale sont atteints et de prendre des mesures ciblées, le cas échéant.	Différentes communes	Région	2027	0,200000	Coordination réglée	Subventions aux planifications régionales (selon art. 64 LR)	

### Transports publics

Mise à jour	Horizon A (2028-2031)	BBS.ÖV-E.02	Électrification des lignes de bus locales de l'agglomération Bienne/Lyss	Électrification de toute la flotte de bus des Transports publics biennois. La mesure comprend: - Acquisition de 5 midi-trolleybus électriques, 6 trolleybus standard et 13 trolleybus à double articulation - Extension du réseau de caténaires en prévision de la 2 <sup>e</sup> étape d'électrification du réseau local - Création de 3 stations de recharge pour trolleybus	Biel/Bienne	Transports publics biennois	2032	27,650000	Coordination réglée		
Reprise sans changement	Mesure nationale	BBS.ÖV-Ort.01	Bienne-Ipsach, extension à double voie par tronçons	Entre Ipsach Herdi et Bienne, l'offre sera étendue à une cadence à 7,5 minutes aux heures de pointe. Cela nécessite une extension de lignes à double voie (Ipsach Herdi-Nidau Beunden et Nidau-Bienne). Sur le tronçon Ipsach Herdi-Bienne, une solution acceptable pour la ville doit être assurée en étroite coordination avec Bienne et Nidau. La région s'engage avec le Canton à l'inclure dans le PRODES Étape d'aménagement 2040/45. Les communes et le Canton gèrent le besoin d'espace au niveau de la planification.	Différentes communes	Aare Seeland mobil SA		0,0	Coordination en cours		
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.ÖV-Str.04	Bienne, arrêts de bus en lien avec le Concept TP 2035, phase 1	Modifications de l'infrastructure nécessaires à la mise en œuvre du Concept TP 2035 (nouveaux arrêts de bus à la suite de changements de tracé, adaptation de carrefours, installation de feux de signalisation prioritaires pour les bus, etc.): en lien avec les modifications apportées aux lignes 1, 2, 5, 7 et 10	Biel/Bienne	Commune	2031	2,000000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon B (2032-2035)	BBS.ÖV-Str.05	Bienne, arrêts de bus en lien avec le Concept TP 2035, phase 2	Modifications de l'infrastructure nécessaires à la mise en œuvre du Concept TP 2035 (nouveaux arrêts de bus à la suite de changements de tracé, adaptation de carrefours, installation de feux de signalisation prioritaires pour les bus, etc.): en lien avec les modifications apportées aux lignes 1, 2, 4 et 6	Biel/Bienne	Commune	2035	2,000000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	

Statut de la mesure	Intégration de la mesure dans le PA5	N° CRTU	Désignation/secteur	Brève description	Commune	Responsabilité	Début travaux d'ici	Coût estimé (en millions de francs, hors TVA)	État de la coordination	Proposition de subvention cantonale	Proposition d'admission ou de modification de la planification cantonale
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.ÖV-Str.06	Extension du réseau de lignes de bus à Nidau	Nouvel arrêt sur la chaussée pour desservir le quartier d'Aalmatten à Nidau (prolongement de la ligne existante sur le réseau local), y compris adaptations ponctuelles du trottoir et des carrefours (praticabilité pour les bus)	Nidau	Commune	2030	0,400000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon A (2028-2031)	BBS.ÖV-Str.07	Extension du réseau de lignes de bus Studen-Busswil-Lyss	Nouveaux arrêts sur la chaussée pour desservir les pôles d'emplois des PDE de Studengrien et Lyss-Nord (nouvelle ligne Studen-Busswil-Bütigen-Lyss Nord-gare de Lyss)	Différentes communes	Commune	2029	1,400000	Coordination réglée	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	
Nouveauté	Horizon B (2032-2035)		Extension du réseau de lignes de bus Ipsach-Brügg	Nouveaux arrêts sur la chaussée pour améliorer la desserte du pôle d'emplois du Marais-de-Brügg (nouvelle ligne tangentielle Ipsach-Brügg)	Différentes communes	Commune	2035	0,900000	Coordination en cours	Infrastructures de transport dans les agglomérations (selon art. 62 LR)	